

# PRESTATION CONSEILS EN RESSOURCES HUMAINES

## TPE—PME

### FILIERE BOIS

**Vous avez des besoins en gestion des ressources humaines et vous souhaitez être accompagné**



#### Qu'est que la prestation conseils en ressources humaines ?

C'est un dispositif qui vise à aider les TPE/PME dans la gestion des ressources humaines (RH)  
Vous bénéficiez d'un **accompagnement individualisé** répondant aux problématiques RH de votre entreprise et d'avoir de meilleurs pratiques en gestion dans ce domaine.



#### A qui s'adresse cette prestation ?

TPE/PME de la filière **BOIS**

⇒ n'a pas de service RH

⇒ rencontre des problématiques RH



#### Comment se déroule la prestation en pratique ?

Le dispositif se déroule en deux phases :

- **Diagnostic** : analyse des besoins
- **Accompagnement** : élaboration d'un plan d'action et réalisation d'actions prioritaires



#### Comment sont prise en charge la prestation du consultant en RH ?

Le coût de la prestation est **financé à 100 %**.

Le nombre de jours maximum est de **5 jours**.



#### Comment bénéficier de cette prestation ?

Vous sollicitez une demande auprès des conseillers de Martinique Développement. Dans le cadre d'un entretien il y aura une analyse de votre demande à travers un **pré-diagnostic** ainsi que des **informations complémentaires** sur le dispositif.



#### Vos interlocuteurs

Téléphone : 0596 73 45 81

- Peggy ACELOR [peggy.ancelor@martiniquedev.fr](mailto:peggy.ancelor@martiniquedev.fr)
- Yann YALA [yann.yala@martiniquedev.fr](mailto:yann.yala@martiniquedev.fr)



#### Pour plus d'information

Informez vous à l'adresse suivante :

<https://www.martiniquedev.fr/pcrh-bois/>